



Durée d'occupation personnelle avec ANAH

Par Halfa22

Bonjour,

Un arrêté de mars 2022 a réduit les durées d'engagement pour les bénéficiaires d'une subvention de l'ANAH. Les propriétaires occupants doivent occuper leur logement durant 3 ans, contre 6 auparavant. Est-ce que c'est applicable aux contrats en cours, c'est-à-dire signés avant cette modification ?

Merci d'avance
Cordialement